

## Nouveau mode de calcul national des JRH:

L'administration a défini unilatéralement un nouveau mode de calcul du JRH. Elle choisit de sortir du compte tout ce qui lui permet de baisser le nombre de jours à prendre en compte pour soit disant coller le plus possible au réel. Ainsi les formations ne sont pas comptabilisées comme des jours de travail dans ce mode de calcul. Même si ce n'est pas encore définitivement acté en CT DO, notre encadrement local nous annonce déjà la couleur.

**Pour les mêmes TDS et le même volume horaire qu'actuellement, nous ne serons plus crédités de 10 JRH mais seulement de 5!**

Finie donc la reconnaissance d'efforts négociés localement en 2012 dont nous faisons toujours la contrepartie...

**Il est illusoire de penser que nous pourrions garder un compte temps assez positif pour pouvoir profiter de ces 5 JRH.**

L'administration ne se cache plus pour dire que le but du dispositif RO est d'éliminer les JRH afin que les contrôleurs ne posent pas ces jours de compensations en hiver ou au printemps mais posent maintenant des jours de congés.

**Elle espère ainsi que les week-ends de mi saison seront full effectif.**

